

“PI Bien-être”

Avis commun CES - CSDD

Conférence de presse du 22 novembre 2013

Programme gouvernemental 2009 et saisine

Extrait du programme gouvernemental 2009

« Ensemble avec le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) et le Conseil économique et social (CES), l'Observatoire de la Compétitivité développe un indicateur composite du bien-être au-delà de l'indicateur traditionnel PIB/tête en vue de la mesure du progrès de la société et du bien-être dans une optique de long terme. Cet indicateur, qui tient compte des développements internationaux en la matière, est mis en place en se basant sur les statistiques et les bases de données officielles fournies par le STATEC. »

Lettre de saisine du 23 avril 2010

« Le Gouvernement a décidé de saisir le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) afin d'élaborer et de proposer un système d'indicateurs du bien-être mesurant le progrès de la société dans une optique de long terme et dépassant les indicateurs traditionnels tels que le PIB par tête. Le CES et le CSDD sont invités à produire un avis conjoint et pourront s'appuyer sur l'expertise de l'Observatoire de la Compétitivité et recourir aux bases de données du STATEC. »

Le PIB : un outil utile

- ◆ En 1932, suite à la "Grande Dépression", Simon Kuznets crée une comptabilité nationale aux États-Unis, et invente, en 1934, le produit intérieur brut, afin de mesurer l'effet de la Grande Dépression sur l'économie.
- ◆ Depuis, le PIB est devenu l'indicateur économique de référence.
- ◆ Le PIB quantifie la valeur totale de la « production de richesse », la somme des valeurs ajoutées par les agents économiques à l'intérieur d'un territoire (ménages, entreprises, administrations publiques).
- ◆ Fondé sur une méthodologie très développée et normalisée, il permet d'effectuer des comparaisons dans le temps et entre des pays et des régions.
- ◆ Le PIB reflète donc l'activité économique interne marchande d'un pays et a été l'élément absolu et indiscutable, il a été improprement utilisé afin de mesurer la croissance du niveau de vie d'un pays.

MAIS

Les limites du PIB

- ◆ Le niveau du PIB est généralement assimilé, à tort, au niveau de vie d'un pays, car ce dernier ne se limite pas au cumul de la valeur ajoutée de toutes les activités économiques.
- ◆ Le PIB comme indicateur de richesse ne considère qu'une partie de la valeur créée par l'activité économique et de plus cette valeur est déterminée de façon comptable.
- ◆ Sont ainsi comptabilisées des activités dites « négatives » (par exemple des dépenses liées aux accidents domestiques, industriels ou routiers).
- ◆ Par contre, ne sont pas comptabilisées les activités positives non marchandes comme l'art ou les activités altruistes (par exemple le logiciel libre) ou les activités bénévoles ou encore la production domestique assurée au sein de la famille.
- ◆ Le PIB ne tient pas compte non plus du fait que la production économique consomme en partie le capital naturel (=> mise en place d'un « PIB vert »)
- ◆ Le CES a, depuis les années '80, attiré l'attention sur la nature du PIB. Le CSDD en a également fait une lecture critique de l'usage abusif de cet indicateur en mettant l'accent sur les atteintes portées à l'environnement par un développement non contrôlé.

PIB/habitant => niveau de vie => bien-être subjectif ?

- ◆ Tout d'abord, le CES rappelle que l'indicateur PIB/habitant ne permet pas de comparaison pertinente avec d'autres pays à cause de la situation macro-économique spécifique du Luxembourg => préférence pour le RNB/habitant (qui tient compte des revenus de facteurs provenant du reste du monde et des revenus de facteurs payés au reste du monde)
- ◆ Le bien-être subjectif semble corrélé avec le PIB par tête, mais de manière non linéaire, décroissant avec le niveau du PIB
- ◆ Le bien-être subjectif des résidents dépend, notamment, du niveau de leur revenu disponible
- ◆ Le bien-être subjectif évoque le « bonheur » notion philosophique ou psychologique
- ◆ Pour le CES, une éventuelle définition du bien-être pourrait « consister dans le fait de chercher d'assurer aux générations présentes et futures un environnement naturel, social, économique, et culturel qui permet le libre développement des individualités et l'amélioration continue des conditions de vie, dans le cadre d'une société qui met au centre des valeurs humanistes et des principes démocratiques ».
- ◆ Le bien-être (subjectif et objectif) se définit par les indicateurs retenus par le CES et le CSDD

Les travaux préparatoires

- ◆ Un groupe de travail conjoint composé de membres des deux institutions - CES et CSDD - a été mis en place afin de choisir les thèmes, de définir le programme de travail (support, cible, communication) et d'organiser les consultations de la société civile (qui, comment, quand). En outre, un groupe technique conjoint a été constitué afin d'assurer le suivi du projet au quotidien.
- ◆ Une vaste consultation de la société civile a été initiée, sous forme d'ateliers de travail, de conférences et de séminaires autour de thèmes, tels la réforme du PIB, la qualité de vie, la durabilité, la mesure du bien-être et de la qualité. Les débats et discussions ont donné l'occasion aux citoyens, scientifiques et représentants d'associations de faire part de leurs préoccupations quant à la qualité de vie ou de leurs attentes sociétales.

Consultation de la société civile

- ◆ Atelier de Travail n°1 « La réforme du système des comptes nationaux et du PIB », le 19 mai 2010
- ◆ Conférence « Vers d'autres mesures de la richesse et du bien-être » avec M. Le Clézio, le 1er mars 2010
- ◆ Conférence « Avoir plus ou être mieux » ou « Comment mesurer le bonheur ? » avec M. Patrick Viveret, philosophe, conseiller de la Cour des Comptes de la République française, auteur du rapport « Reconsidérer la richesse » le 2 juin 2010
- ◆ Présentation du projet PIBien-être et de ses premières conclusions, lors de la réunion du groupe de travail d'Eurostat sur les indicateurs de développement durable, les 14 et 15 octobre 2010
- ◆ Atelier de travail n°2 « Vers un développement durable au Luxembourg », le 29 octobre 2010
- ◆ Atelier de travail n°3 « Vers une meilleure prise en compte de la qualité de vie », le 11 novembre 2010 à la Cour des Comptes Européenne
- ◆ Présentation du projet PIBien-être et de ses premières conclusions lors du colloque « Luxembourg 2020 », du 7 au 9 décembre 2010
- ◆ Conférence de restitution du rapport technique du projet PIBien-être, le 9 mars 2011
- ◆ Présentation du projet PIBien-être au Conseil Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (CSRI), le 6 avril 2011
- ◆ Présentation du projet PIBien-être lors de la conférence « How much is enough ? » avec le Professeurs Skidelsky, le 27 mai 2011
- ◆ Conférence publique CES–CSDD : "Quelles données pour mieux appréhender l'évolution sociétale et la qualité de vie des citoyens", le 18 janvier 2012
- ◆ Conférence-débat avec le Prof. Dr. Ulrich Brand de l'Université de Vienne sur l'expérience allemande en matière de PIBien-être, le 23 janvier 2012

Rapports techniques

Le rapport technique

- ◆ Sur base des résultats des conférences et des ateliers de travail, un rapport technique fut rédigé et soumis au groupe conjoint le 7 décembre 2010. Il présente, sous une vue synthétique, un benchmarking d'indicateurs pouvant être retenus.
- ◆ Les principales propositions sont de développer la comptabilité nationale et de se focaliser sur les comptes de secteur, en particulier ceux des ménages (revenu disponible ajusté, patrimoine total, distribution des ressources, etc.). Il recommande aussi de mieux mesurer la pauvreté et les inégalités, encourage la mesure du bénévolat et propose l'utilisation d'enquêtes "budget-temps" et de variables subjectives.
- ◆ Le rapport technique a été discuté le 3 mars 2011 dans "une conférence de restitution à la société civile", au siège du CES et a été officiellement transmis au Premier Ministre, le 9 mars 2011.

Le rapport technique bis

- ◆ L'idée de réaliser un nouveau rapport technique qui soit un complément au premier rapport, date de la conférence de l'OCDE du 12 octobre 2011. Constatant le caractère relativement exhaustif de la démarche de l'OCDE et présumant que ce travail servira de référence au niveau international, le fait que le rapport de l'OCDE couvre certains domaines non identifiés par le projet luxembourgeois a fait que le groupe technique a décidé de produire un nouveau rapport fusionnant ces deux cadres d'analyse.
- ◆ Afin de faciliter les travaux relatifs aux indicateurs, les résultats des consultations des ministères sur le sujet, ainsi qu'une évaluation de la qualité statistique des indicateurs, ont été intégrés dans le nouveau rapport. Le rapport technique bis a été finalisé fin février 2012.

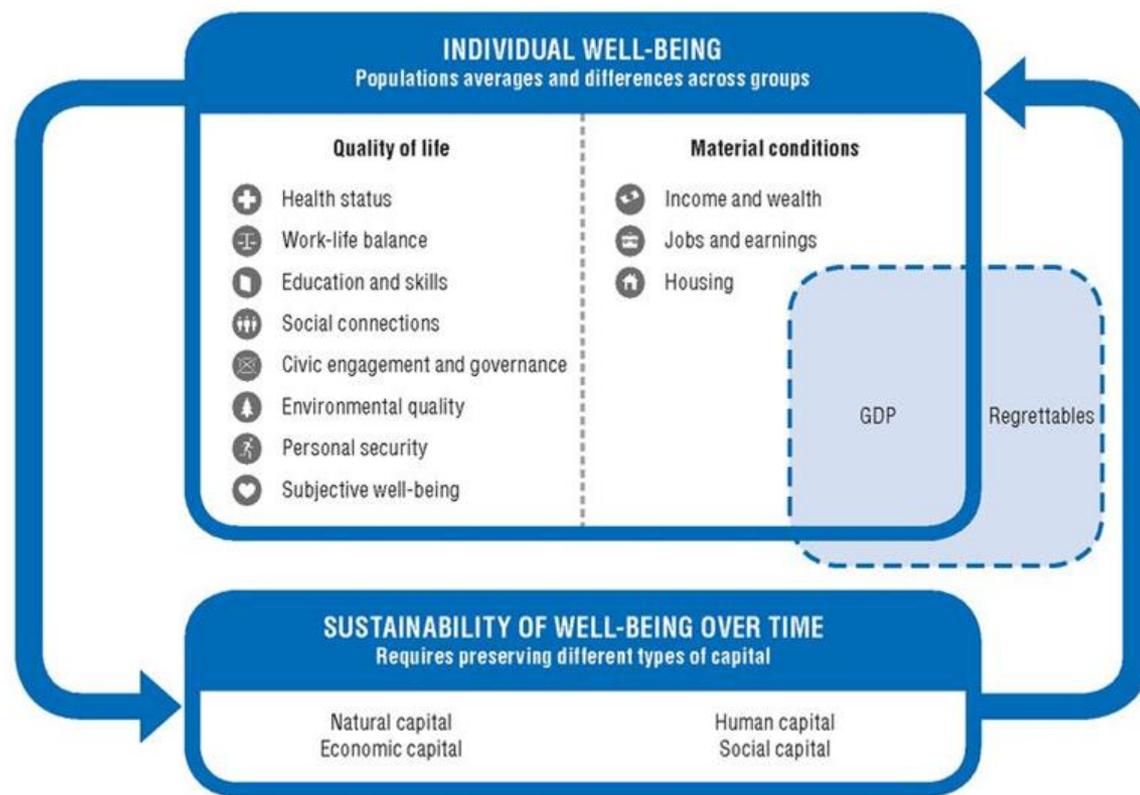
Méthode de travail

- ◆ L'objectif : définir la structure et le contenu d'un système d'indicateurs qui permet d'obtenir une vue d'ensemble des conditions de vie au Luxembourg
- ◆ Reprise du découpage de l'OCDE et du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, qui distingue le bien-être actuel du bien-être futur, lequel ajoute la notion de la soutenabilité à la notion de bien-être
- ◆ Répartition des tâches :
 - CES => bien-être actuel dans une optique « ménages »
 - CSDD => bien-être futur (soutenabilité)

Cadre conceptuel du bien-être de l'OCDE repris par le CES et le CSDD

11 catégories :

1. Revenu et patrimoine
2. Emploi
3. Logement
4. Santé
5. Equilibre vie professionnelle vie privée
6. Education et compétences
7. Liens sociaux
8. Gouvernance et citoyenneté
9. Environnement
10. Sécurité physique
11. Bien-être subjectif



Démarche du CES

Le CES a analysé les forces et faiblesses des indicateurs choisis par la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et par l'OCDE dans son rapport « Comment va la vie ? » et a repris la catégorisation et les listes d'indicateurs de ce rapport, notamment en raison de leur pertinence, de leur disponibilité, de leur lisibilité, de leur comparabilité internationale et de leur méthodologie reconnues au niveau international.

Le choix des indicateurs de bien-être s'est fait ensuite selon plusieurs grands principes :

- L'optique choisie est celle des "ménages" même s'il s'est avéré nécessaire d'introduire des indicateurs contextuels autour d'éléments davantage macroéconomiques dont l'impact, fût-il indirect, sur le bien-être des ménages, ne peut pas être ignoré
- D'éventuelles particularités luxembourgeoises ont été prises en compte
- Les aspects subjectifs ont également été pris en compte

Par ailleurs, le CES a jugé pertinent de ventiler certains indicateurs pour appréhender la diversité des situations qui peut se cacher derrière une simple moyenne arithmétique. Cette méthode a l'avantage supplémentaire de révéler des discriminations de tout genre d'une manière transversale à travers la totalité des domaines analysés.

(A): âge	(C): type de contrat de travail
(S): sexe	(F): situation familiale
(N): nationalité	(P): statut socioprofessionnel
(D): domaine d'activité	(Z): zone d'habitation
(R): tranche de revenu	(L): statut d'occupation d'un logement
(E): niveau d'études	

Démarche du CSDD

- ◆ Cadre de réflexion : les plans stratégiques nationaux (l'objectif de ces instruments de planification stratégique étant d'assurer le développement du Luxembourg dans une perspective de long terme)
- ◆ Comparaison de ces objectifs avec le système d'indicateurs
- ◆ Identification des domaines clés dans lesquels des indicateurs sont nécessaires pour suivre le progrès pour le développement à long terme du Luxembourg.
- ◆ Le CSDD a ainsi proposé des indicateurs autres que ceux retenus par l'OCDE ou encore le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi
- ◆ Ces indicateurs témoignent des efforts réalisés dans une perspective de long terme, avec comme objectif d'assurer également aux générations futures les conditions nécessaires en vue de leur bien-être

Les indicateurs

I. Revenu et Patrimoine

1. RNB/tête
2. Patrimoine total des ménages (R)
3. Revenu disponible net ajusté des ménages (R)
4. Taux annuels de croissance réelle des différentes mesures du revenu des ménages (R)
5. Consommation totale des ménages incluant les services non-marchants (R)

6. Indice de GINI des inégalités de revenu
7. Rapport interquintile et interdécile
8. Ecart de salaires hommes - femmes
9. Risque de pauvreté avant et après transferts sociaux (S,A,F,P,N)
10. Personnes en situation de privation matérielle grave
11. Population dans l'incapacité de joindre les deux bouts (R)

II. Emploi

12. Taux d'emploi (S,A)
13. Taux de chômage (S,A,N,P,E,R)
14. Salariés sous contrats temporaires (S,A,E,P,R)
15. Fréquence du travail à temps partiel subi (S,F,P,R,N)

16. Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail
17. Accidents du travail (D,P,C)
18. Sentiment d'insécurité de l'emploi (E,P)

III. Logement

19. Pièces par personne
20. Personnes vivant dans des logements surpeuplés
21. Part relative des coûts du logement (L,R)

22. Nombre de logements achevés par an (L,R)
23. Logements dans "Wohnvorrangemeinden"

IV. Santé

24. Espérance de vie à certains âges et en bonne santé (S,A,P,R,E)
25. Mesure de prévalence et de l'intensité des troubles de la santé mentale
26. Taux de suicide (S,A)
27. Répartition des décès selon leurs causes (A,S,P)
28. Consommation de psychotropes

29. Adultes déclarant être en bonne ou très bonne santé (S,A,P,R,E)
30. Adultes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée (S,A,P,R,E)
31. Adultes déclarant être limités dans l'exercice de leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé (S,A,P,R,E)

V. Equilibre vie professionnelle – vie privée

32. Salariés effectuant de très longues heures de travail
33. Temps consacré aux loisirs et aux occupations personnelles
34. Taux d'emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire (E)

35. Durée des trajets entre le domicile et le travail
36. Importance relative des taux de congé parental (S, R)
37. Travailleurs se déclarant satisfaits de la répartition de leur temps entre travail et vie privée

VI. Education et compétences

38. Niveau d'études atteint (S,A)
39. Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

40. Compétences en lecture des élèves de 15 ans (S,N,R)
41. Compétences civiques des élèves

VII. Liens sociaux

42. Soutien du réseau social (A,R,E)
43. Participation à des associations sociales, culturelles et sportives (A,R,E)

44. Temps consacré au bénévolat (A,R,E)
45. Fréquence des contacts sociaux (R,E,F)

VIII. Gouvernance et citoyenneté

46. Nombre de votants en pourcentage de la population en âge de voter
47. Existence de procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des règlements
48. Participation à des associations politiques et civiques (R,E)

49. Connaissance et utilisation du luxembourgeois, du français, de l'allemand et/ou de l'anglais
50. Confiance dans les institutions
51. Sentiments de discrimination (R,S,N,A)

IX. Environnement

52. Air: Qualité et satisfaction à l'égard de la qualité
53. Eau: Qualité et satisfaction à l'égard de la qualité
54. Bruit
55. Taux de recyclage
56. Energies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

57. Répartition entre les modes de transport (voiture/transport en commun)
58. Occupation du sol
59. Agriculture biologique, nombre d'hectares
60. Charge de morbidité environnementale

X. Sécurité physique

61. Infractions répertoriées

62. Sentiments de sécurité (R,P,Z,N)

XI. Bien-être subjectif

63. Satisfaction à l'égard de l'existence (S,R,N,A,E)

Poursuite des travaux et finalisation de l'avis commun

- ◆ Mandat du nouveau gouvernement issu des urnes d'octobre 2013
- ◆ Mise en œuvre des indicateurs existants, collecte des statistiques manquantes (enquête bien être subjectif, time use survey...)
- ◆ Elaboration d'un tableau de bord par le STATEC
- ◆ Le CES et le CSDD se proposent de suivre, d'analyser et de commenter le tableau de bord PIBienêtre produit par le STATEC.

Conclusion

- ◆ L'objectif des indicateurs de bien-être est d'appréhender, dans le temps, la diversité des conditions de vie réelles des individus au Luxembourg en vue de concevoir et d'évaluer des politiques adéquates, cela en dépassant une analyse basée uniquement sur les indicateurs traditionnels tels que le PIB par tête.
- ◆ L'évaluation des données collectées rend compte notamment de la santé, de la qualité de l'environnement naturel, des conditions de vie et de travail au Luxembourg, de leurs liaisons sociales et de la perception qu'ils ont des éléments qui façonnent leur vie en général.
- ◆ Le CES et le CSDD sont d'avis que ce travail ne peut se limiter à la production d'un tableau d'indicateurs tous les deux ans.
- ◆ Les deux institutions proposent que le gouvernement les charge de revoir la liste des indicateurs retenus tous les deux ans sur la base de la qualité des statistiques disponibles, des questions méthodologiques en suspens, ainsi que de la pertinence et de la fiabilité des indicateurs et se proposent d'évaluer le système d'indicateurs à chaque nouvelle publication de données.
- ◆ Le CES et le CSDD sont d'avis que le tableau de bord doit être présenté sous sa forme détaillée afin de rendre compte des multiples dimensions qui mesurent le bien-être.
- ◆ Le CES et le CSDD tiennent à souligner que ce travail nécessite des ressources adéquates, notamment en ce qui concerne la collecte et l'évaluation de données subjectives, mais également en vue de ventiler certains indicateurs selon des critères socio-professionnels, de genre et d'âge etc...

Principales références sur l'étude du bien-être

- ♦ La page d'accueil sur le site du CES dédié au projet PIBien-être : <http://www.ces.public.lu/fr/pibienetre/index.html>
- ♦ L'avis « PIBien-être » du CES : <http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2013/01/ass-pleniere-22-01-2013/avis-pibienetre.pdf>
- ♦ Le site du Conseil supérieur pour un développement durable: <http://www.csdd.public.lu/fr/index.html>
- ♦ Le rapport technique du projet PIBien-être : <http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2011/03/conf-restitution/rapport-technique-v2.pdf>
- ♦ Le rapport technique bis du projet PIBien-être : <http://www.ces.public.lu/fr/pibienetre/rapport-technique-bis.pdf>
- ♦ Rapport de la Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi » sur la mesure des performances économiques et du progrès social : http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf
- ♦ Le rapport " Comment va la vie ? " de l'OCDE : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/economics/comment-va-la-vie_9789264121195-fr
<http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/ocde-3.pdf>
- ♦ Le site du " Your Better Life Index " de l'OCDE : <http://oecdbetterlifeindex.org/>
- ♦ Site dédié à l'Indice du développement humain (IDH) : <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/>
- ♦ Le rapport final du Sponsorship Group d'Eurostat et de l'INSEE : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/pgp_ess/0_DOCS/estat/SpG_progress_wellbeing_report_after_ESSC_adoption_22Nov1.pdf
- ♦ Le bilan Compétitivité 2013 de l'Observatoire de la Compétitivité et son chapitre relatif au PIBien-être : http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/PPE_027.pdf
- ♦ Le rapport Travail et Cohésion Sociale 2013 du Statec : <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiers-economiques/2013/116-cohesion-sociale/index.html>
- ♦ Le site de l'empreinte écologique du Luxembourg : <http://www.myfootprint.lu/>
- ♦ Le site du Second Plan National pour un Développement Durable (PNDD) : <http://www.developpement-durable-infrastructures.public.lu/fr/developpement-durable-infrastructures/plan-national/index.html>
- ♦ Le rapport du Conseil d'Analyse Economique (CAE) français et du Conseil allemand des experts en économie « Évaluer la performance économique, le bien-être et la soutenabilité » : <http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/095.pdf>

Questions-réponses



Merci